

<https://snetap-fsu.fr/Obligations-de-service-des-CPE-la-repartition-sur-4-journees-remise-en-cause.html>



# Obligations de service des CPE : la répartition sur 4 journées remise en cause ?

- Métiers - CPE AE-SH - Statuts (titulaire, contractuel) -



Date de mise en ligne : vendredi 31 août 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

C'est le mardi 19 Septembre que se réunira un groupe de travail, au format [CTEA](#), ayant pour objet la "**finalisation de la note de service relative aux missions des [CPE](#)**".

Il s'agit de la dernière des réunions consacrées au travail de réécriture de la note de service sur les missions des CPE entrepris au printemps.

La dernière en date, le 29 juin, avait permis de valider après adoption d'ultimes amendements proposés par vos élus paritaires, la partie « missions » du texte ainsi que nous vous en avons rendu compte.

Un projet de texte qui reprend nos principales orientations :

- sur le rôle éducatif du CPE
- sur la place du CPE vis à vis de l'équipe de direction
- sur le refus des lettres mission (car c'est bien la note de service qui doit fixer l'ensemble des missions qui sont confiées aux CPE et non le bon vouloir des chefs d'établissement).

Nous vous avons alors fait part de nos inquiétudes quant à la dernière partie de la note de service qui concerne l'organisation, et donc nos obligations, de service.

C'est actuellement la note du 06 décembre 2001 qui fixe nos obligations à 35 h hebdo sur 4 jours.

Si notre demande est bien d'intégrer, comme c'est le cas à l'Education Nationale, la partie « obligations de service » dans la note sur les missions en reprenant la formulation, réglementairement plus conforme, qui en est faite dans le texte de l' [EN](#), **il ne saurait être question de remettre en cause la répartition sur 4 jours de notre temps de service.**

C'est ce que notre organisation syndicale a bien réaffirmé ce mercredi 30 Août au Directeur Général dans le cadre d'une audience de pré-rentree.

L'absence de réponse du [DGER](#) n'est pas fait pour nous rassurer quant aux intentions du Ministère...

Nous allons donc demander en amont du groupe de travail du 19 une nouvelle rencontre avec la DGER pour rappeler que les CPE n'accepteront pas ce qui serait une véritable régression sociale.

Afin de donner le plus de force possible à notre intervention nous t'invitons à signer la pétition en ligne :

Les élus paritaires SNETAP-[FSU](#).